

Conseillers présents : 12 BOUYALA R. – ASTRUC J. – KAUFLE M. – MORENO P. – THIEFFRY F. – MORENO M. –
SICARD M. – THEOLAS C. – MAURRAS F. – CARON D. – D'HONT V. – COLIN C.

Absents excusés : SIRE G. – DISCHAMP-LENAIN L.

Absents : BIAU C.

Mme Gisèle SIRE a donné procuration à Mme Martine MORENO

Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN a donné procuration à Mme Cathy COLIN

Nombre de votants : 14

Mr Frédéric THIEFFRY est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire introduit cette 15ème séance du conseil en rappelant à son conseil que l'équipe municipale vient de dépasser le tiers de son mandat. Face à l'impatience de certains élus quant au rythme de réalisation de certains projets, il explique que l'engagement des investissements est soumis à deux conditions :

- 1. la disponibilité des élus et la capacité des services à suivre efficacement les dossiers ;
- 2. la recherche des meilleures conditions de financement (par exemple : attente de la subvention de l'État pour le réaménagement de la Mairie).

M. le Maire rappelle par ailleurs l'implication des bénévoles et les en remercie.

Il rappelle également que les réalisations sont conformes aux engagements électoraux.

Pour la suite, le cap doit être maintenu. Pour ce faire, le Maire rappelle qu'il avait donné début 2016 des orientations stratégiques afin d'améliorer les marges de manœuvres financières de la commune. Le Maire informe l'assemblée que l'organisation au sein du conseil municipal et des services sera adaptée dans les prochaines semaines afin de réussir la suite des projets.

☞ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1) Information du Conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Suite à la délibération n° 2014-04-11 en date du 16 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les décisions prises depuis le 16 novembre 2015 :

- **Etudes préalables secteur de « La Pinède – Attribution des marchés (décision municipale n° 2016-05 du 12 avril 2016)**

Le marché pour la Mission d'accompagnement de la commune pour reprise des études préalables a été attribué à :

- Hérault Aménagement domiciliée à MONTPELLIER (34) pour un montant de 4 800 € HT.

Le marché pour la Mission d'actualisation des études préalables et l'élaboration d'une esquisse d'aménagement a été attribué à :

- BETU domiciliée à BEZIERS (34) pour un montant de 10 200 € HT.

- **Avenant n° 1 – Amélioration de la collecte des eaux usées par la déconnexion des eaux pluviales Rue de la Mairie-Avenue Wladimir d’Ormesson / Prolongement du réseau pluvial pour raccordement sur ovoïde du Caval Ferrant (décision municipale n° 2016-06 du 29 avril 2016)**

L'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise ROUVIER, portant sur la régularisation de prix nouveaux notifiés en cours de travaux a été signé.

- **Avenant n° 1 – Marché de travaux de l’Eglise / Restauration du clocher – Lot n° 1 (décision municipale n° 2016-07 du 9 mai 2016)**

L'avenant n° 1 au marché du lot n° 1 avec l'entreprise SELE, portant sur la réfection des marches du clocher pour un montant supplémentaire de 3 838,34 € HT a été signé.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES DÉCISIONS

2) Rectification des délibérations prises en séance du 16 novembre 2015 suite à une erreur matérielle

Suite à une erreur matérielle, le Conseil Municipal valide la régularisation des délibérations votées lors de la séance du 16 novembre 2015 (numérotées 2015-06-01 à 2015-06-15) en précisant que la date devant figurer sur celles-ci doit être le 16 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Projet de logiciel périscolaire et de paiement électronique

Dans un souci d'amélioration des services périscolaires, la commune souhaite simplifier et faciliter les démarches pour les parents par la possibilité de pouvoir effectuer les inscriptions et paiements en ligne en se dotant d'un logiciel adapté.

La solution la mieux adaptée pour la commune serait le logiciel Noé de la société AIGA de Toulouse.

Pour permettre la dématérialisation des moyens de paiement, la commune doit :

- ✓ doter la régie périscolaire d'un TPE (Terminal de Paiement Electronique),
- ✓ établir une convention avec les services de la DGFIP pour le paiement en ligne (TIPI),
- ✓ procéder à l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor Public.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un logiciel et autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour la procédure de paiement dématérialisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Demande de subvention Hérault Énergies / Éclairage public

Suite au diagnostic sur l'éclairage public établi par Hérault Énergies en 2015, il convient d'effectuer des travaux de mise aux normes et de rénovation, qui peuvent faire l'objet de subventions de la part d'Hérault Énergies dans le cadre du programme d'éclairage public 2016.

Le montant total des travaux estimatifs s'élève à la somme de 4 220 € HT (installation d'horloges astronomiques, mise aux normes d'armoires électriques et remplacement d'un luminaire Rue Tour de Mathieu).

Le Conseil approuve ces projets et sollicite les subventions les plus larges possibles auprès d'Hérault Énergies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Demande de subventions Hérault Énergies / Menuiseries Mairie

Les menuiseries extérieures du bâtiment de la Mairie doivent être remplacées, afin d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment. Ces travaux entrent dans le cadre de l'objectif de maîtrise de l'énergie du Syndicat Mixte Hérault Énergies et peuvent bénéficier de subventions.

Montant estimatif des travaux 3 951 € HT.

Le Conseil valide le projet et sollicite les subventions correspondantes auprès d'Hérault Énergies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Restauration de la Fontaine de l'Amour – Validation du projet et demande de subventions

Le projet de restauration de la « Fontaine de l'Amour » est approuvé (rénovation du bâti et des éléments de ferronnerie (corps de pompe...) et aménagement des abords.

Montant total estimatif du projet environ 16 874 € HT.

Le Conseil sollicite toutes les subventions les plus larges possibles auprès de la CAHM et du Département.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) Service Eau-Assainissement /Modification tarif

Certains abonnés du service de l'eau possédant des forages raccordés en totalité ou partie sur les canalisations de leur habitation, un compteur équipé d'un clapet de non-retour antipollution doit être installé sur ces branchements pour éviter tout problème éventuel de passage d'eau puisée dans le réseau d'eau potable.

Le tarif à répercuter sur tout usager pour l'installation d'un nouveau compteur équipé d'un clapet anti-retour est fixé à 100 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) CAHM – Schéma de mutualisation

Dans le cadre de la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, un rapport et un projet de schéma de mutualisation ont été présentés et approuvés par délibération de la CAHM le 4 avril dernier.

Les communes membres doivent à leur tour se prononcer sur ce dossier et approuver le projet de schéma de mutualisation des services.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Personnel communal / Modification du tableau de l'effectif

Suite à la possibilité d'avancement de grade par promotion interne pour plusieurs agents et après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Hérault de février 2016, le tableau de l'effectif communal doit être modifié par la création de poste comme suit :

⇒ 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe (échelle indiciaire 364-543)
dans les emplois permanents à temps complet

⇒ 1 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe au prorata des heures effectuées par semaine soit 32 h (échelle indiciaire 348-465)
dans les emplois permanents à temps non complet

10) Personnel communal / Actualisation liée aux modifications du tableau de l'effectif communal

Suite à la modification du tableau de l'effectif, l'affectation du régime indemnitaire doit être actualisée pour prendre en compte les créations de poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil sur les travaux et projets en cours :

- Travaux de restauration de l'Eglise (réception des travaux et inauguration prochaine) ;
- Travaux de mise en séparatif – Lot n° 5 : travaux réceptionnés ;
- Projet d'accessibilité mairie – demande subventions en attente de notification (juin) ;
- Projet photovoltaïque – Enquête publique du 30 mai au 29 juin 2016
Le Commissaire Enquêteur tiendra plusieurs permanences en mairie.
- Reprise voirie et réseaux Lot. Bellevue ;
- Projet de réseau Haut débit : porté par la CAHM, mise en service prévue fin 2016

Fait à Lézignan-la-Cèbe, le 24 mai 2016

M. Rémi BOUYALA,
Maire

